

## **DÉCISION D'ANNULATION**

### **Appel d'Offres N° 550/2025/CAN-VOIRIES-TRAV-L9 Programme d'aménagement des voiries à l'intérieur de la ville de Casablanca (Lot 9)**

**Le Directeur Général de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.,**

- Vu le Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu la publication de l'avis d'appel d'offres et l'avis modificatif de l'Appel d'offres précité, publiés dans les journaux L'ECONOMISTE et AL AKHBAR, ainsi que sur le portail marocain des marchés publics, respectivement en date du 28 mars 2025 et 07 avril 2025 ;
- Vu que les données économiques et techniques ont été fondamentalement modifiées pour l'appel d'offres précité ;
- Vu les dispositions de l'article 45 intitulé « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu les dispositions des alinéas (a) et (c) du paragraphe 1 de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A., stipulant que l'annulation peut intervenir « lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ».

### **DÉCIDE**

- D'annuler l'Appel d'Offres N° 550/2025/CAN-VOIRIES-TRAV-L9 cité ci-dessus.

Fait à Casablanca, le jeudi 17 avril 2025

**Le Directeur Général**  
**M. Driss MOULAY RCHID**

